

Juin 2023

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Classe :

PROCEDURE POUR DEMANDER UN PAI PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

(Bulletin officiel n°9 du 4 mars 2021 NOR : MENE2104832C Circulaire du 10-2-2021 MENJS – DGESCO CE-CT
<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>)

Madame, Monsieur,

Le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) peut être élaboré pour permettre aux **élèves atteints de troubles de la santé** évoluant sur une longue période de poursuivre leur scolarité.

Le projet d'accueil individualisé définit les adaptations apportées à la scolarité de l'enfant ou de l'adolescent, majeur ou mineur :

- régimes alimentaires,
- aménagements d'horaires dans le cadre d'une prise en charge extérieure (kinésithérapie, orthophonie, etc.) ou en cas de phobie scolaire,
- des modalités d'administration d'un traitement médicamenteux ;
- d'un protocole de soins d'urgence ;
- d'aménagements spécifiques lors des cours d'éducation physique et sportive (EPS) et des sorties scolaires. et activités de substitution.

En cas d'absence prolongée ou d'hospitalisation, le PAI peut prévoir un [SAPAD](#) (service d'assistance pédagogique à domicile).

Ce PAI est particulièrement important dans le cas d'un traitement à prendre au long cours au lycée et pendant les voyages scolaires. :


- quotidiennement,
- en cas d'urgence, de crise,
- en cas de symptômes ou de douleurs récurrents,
- particulièrement pour tout médicament non fourni par l'infirmière, celle-ci n'étant habilitée à ne donner que du spasfon, du paracétamol et du smecta sans avis médical,
- et même pour tout médicament susceptible d'être pris en dehors de la présence de l'infirmière..

CAR AUCUN ELEVE NE PEUT GARDER SON TRAITEMENT AVEC LUI, C'EST UNE QUESTION DE RESPONSABILITE PAR RAPPORT A LUI-MEME ET A TOUS LES AUTRES ELEVES.

➡ Tournez s'il vous plait

(*) : rayer la mention inutile

(**) Décret rappelant que l'aide à la prise de médicaments n'est pas un geste médical mais un geste de la vie quotidienne.

 <p>Lycée horticulture paysage & environnement</p>	Date de conception	13 juin /2017
	Version 2	03/05/2023
	Conceptrice	Madeleine Olympio, infirmière
Lycée Horticole de Dardilly		

 <p>Lycée horticole paysage & environnement</p> <p>Natur Académie</p>	<p>Lycée d'enseignement général Et technologique agricole 26 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY Tél. :04 78 66 64 00 Courriel : epl.dardilly@educagri.fr www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr</p>	 
---	--	---

Vous devez :

- ☞ Télécharger le PAI sur le site du Lycée, soit 4 pages, onglet « élèves-étudiants/pack rentrée 2023/PAI.
- ☞ Compléter les renseignements administratifs :Partie 1
- ☞ Consulter votre médecin qui complètera les Parties 2 et 3
(Nous n'avons pas de médecin)
Il doit indiquer :

Partie 2

- a- la difficulté que la pathologie entraîne pour l'élève
- b-c-d- les aménagements à mettre en place,
- e- les aménagements concernant la restauration,
- f- les aménagements des soins : bien indiquer le lieu de stockage des médicaments (vers l'élève si urgence absolue ou/et à l'infirmerie) ...
- g- les aménagements pédagogiques, des évaluations, des épreuves aux examens : cette partie indique ce que **cette pathologie** entraîne comme besoin spécifique.

Partie 3 : La conduite à tenir en cas d'urgence

☞ **A la rentrée, il vous appartient de fournir :**

- **Les médicaments dont la date de validité couvre l'année scolaire en cours,**
- **Une ordonnance datant de moins d'un an**

☞ En fin d'année scolaire, votre enfant ou vous-même devrez récupérer le traitement.



Quand votre enfant a un traitement de courte durée (maximum 1 mois) :

il faut remplir une autorisation parentale temporaire de prise de médicaments sur le temps scolaire, de façon que, si je suis absente, votre enfant puisse quand même avoir son traitement.

Le 3 mai 2023

Madeleine OLYMPIO, l'infirmière

Vos coordonnées :

Nom :

Adresse :


CP et Ville :

Téléphone :

Mail :

(*) : rayer la mention inutile

(**) Décret rappelant que l'aide à la prise de médicaments n'est pas un geste médical mais un geste de la vie quotidienne.

 <p>Lycée horticole paysage & environnement</p>	Date de conception	13 juin /2017
	Version 2	03/05/2023
	Conceptrice	Madeleine Olympio, infirmière
Lycée Horticole de Dardilly		

 <p>Lycée horticole paysage & environnement</p>	<p>Lycée d'enseignement général Et technologique agricole 26 chemin de la Bruyère 69570 DARDILLY Tél. :04 78 66 64 00 Courriel : epl.dardilly@educagri.fr www.agri-lyon-dardilly-ecully.fr</p>	 
--	---	---

Nom et prénom de l'élève :

Date de naissance :

Classe :

PROCEDURE POUR RENOUELER UN PAI PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISE

(voir Bulletin officiel n°9 du 4 mars 2021 [NOR : MENE2104832C](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm) Circulaire du 10-2-2021 MENJS - DGESCO C2-CT <https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo9/MENE2104832C.htm>)

La santé de votre enfant a nécessité la mise en place d'un projet d'accueil individualisé (PAI) au cours de l'année scolaire 2022-2023.

Souhaitez-vous la reconduction du PAI en 2023-2024 ? Oui Non

Attention, il faut le reconduire dès qu'il y a un médicament ou un aménagement, même si l'élève ou l'étudiant est majeur.

Si vous avez répondu oui à la question précédente :

Y a-t-il une modification au traitement ? Oui Non

Y a-t-il une modification dans les doses de traitement ? Oui Non

Y a-t-il une modification du protocole d'urgence ? Oui Non

☞ S'il y a une modification, une nouvelle fiche conduite à tenir doit être remplie et signée par le médecin traitant, fiche standard ou spécifique à la pathologie de votre enfant, à télécharger à partir du lien suivant : <https://eduscol.education.fr/1207/la-scolarisation-des-enfants-malades>
☞ ou imprimez la page correspondante dans le PAI du lycée : sur le site du Lycée, soit 4 pages, onglet « élèves-étudiants/pack rentrée 2023/PAI ».

S'il n'y a aucune modification, et sans demande particulière, le PAI sera reconduit automatiquement.

☞ **A la rentrée, il vous appartient de fournir :**

- **Les médicaments dont la date de validité couvre l'année scolaire en cours,**
- **Une ordonnance datant de moins d'un an**

☞ En fin d'année scolaire, votre enfant ou vous-même devrez récupérer le traitement.

S'il y a changement d'année scolaire, veuillez demander le PAI qu'avait votre enfant pour le fournir au nouvel établissement.

Sans retour de ce formulaire dans l'établissement, à la rentrée, le PAI sera considéré comme annulé.

Vos coordonnées :

Nom :

Adresse :

CP et Ville :

Téléphone :


Mail :

Vu et pris connaissance le :

Signature des parents

(*) : rayer la mention inutile

(**) Décret rappelant que l'aide à la prise de médicaments n'est pas un geste médical mais un geste de la vie quotidienne.

 <p>Lycée horticole paysage & environnement</p>	Date de conception	13 juin /2017
	Version 2	03/05/2023
	Conceptrice	Madeleine Olympio, infirmière
Lycée Horticole de Dardilly		